Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le 20/03/2025
ID : 011-251101549-20250311-CS_DELIB19_2025-DE

LE SYNDICAT MIXTE DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES RIVIERES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-cinq, le onze mars, à quatorze heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Aude dans les locaux du SMMAR à Carcassonne, sous la Présidence de Monsieur Eric MÉNASSI Président du SMMAR EPTB Aude.

Nombre de délégués en exercice : 32
Nombre de délégués présents ou représentés : 22
Date de convocation du Comité : 25 février 2025

Délégués titulaires présents :

Département de l'Aude ; Mme Magali VERGNES ; M. Daniel DEDIES ;
SMAH Haute Vallée de l'Aude : M. Jean Régis GUICHOU
SIAH Fresquel : Mme Brigitte VIEU ; M. François DEMANGEOT ; M. Gilles AZAIS DE VERGERON ;
SM Aude Centre : M. Eric MÉNASSI ; M. Jean Pierre BARTHES, M Patrick RESPLANDY
SB Orbieu Jourres : Mme Marilyse RIVIERE ; M. André HERNANDEZ
SM du Delta de l'Aude : M. Xavier BELART ; M. Alain CARALP ; M. Pierre POLARD
SIAH Corbières Maritimes : Mme Marie Laure BOYER CORCUFF

Délégués suppléants présents représentants un délégué titulaire :

Département de l'Aude ; M. Alain GINIES représenté par Mme Joëlle CHALAVOUX
SMAH Haute Vallée de l'Aude : M. Pierre BARDIES représenté par M. David FERNANDEZ
SIAH Fresquel : M. Jean Luc VERGE représenté par M. Jacques DIMON
SM Aude Centre : M. Christian MAGRO représenté par M. Aline VAUJANY
SM du Delta de l'Aude : M. Jean Louis RIO représenté par M. Gérard LACOMBE
SB de la Berre et du Rieu : M. Michel JAMMES représenté par M. Jean Claude MONTLAUR
SIAH Corbières Maritimes : M. Jean Paul FAURAN représenté par M. Michel PUJOL

Mme Magali VERGNES a été nommée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le 20/03/2025
ID : 011-251101549-20250311-CS_DELIB19_2025-DE

OBJET : Approbation du plan de financement du dossier : SDAL extension au bassin versant TRAPEL, ORBIEL, CLAMOUX - 2025

CONSIDERANT que le SDAL (Système d'Avertissement Local) est un dispositif complémentaire au réseau de surveillance des cours d'eau existants ;

CONSIDERANT que les SDAL viennent compléter et préciser les informations délivrées par les autres systèmes d'avertissement mis en place par l'Etat (Vigicrues, vigicrue flash, APIC) et n'ont pas pour vocation à se substituer à l'un d'entre eux et qu' ils apportent une solution locale et des informations adaptées aux collectivités bénéficiaires mais peut-être également exploité à plus grande échelle.

CONSIDERANT la première expérimentation lancée en 2023 sur la vallée du Lauquet.

CONSIDERANT que les bassins versants du Trapel de l'Orbiel et de la Clamoux, fortement touchés par les crues du 15 octobre 2018, ne seront pas intégrés à terme dans le réseau règlementaire suivi par l'Etat, et ne feront donc pas l'objet de prévisions de hauteurs en crue par le SPC.

Il est proposé d'étendre le Système d'Avertissement Local (SDAL) avec mesures de hauteurs d'eau et de débits, en tirant partie des éléments de connaissance existants, produits notamment dans le cadre des marchés de révision des PPRi, portés par l'Etat, et de l'exploitation des stations de mesure hydrométriques présentes sur ces sous bassins versants.

La présente demande de subvention porte sur le financement de l'extension du SDAL au bassin versant Trapel, Orbiel, Clamoux. Le début de l'opération est prévu en mai 2025.

Le coût prévisionnel de l'opération est de 25 000€ HT soit 30 000 € TTC ;

Il convient d'approuver le plan de financement proposé ci-dessous :

Financeurs	Assiette Eligible	% Subv.	Total
ETAT	25 000 €	50 %	12 500 €
REGION	25 000 €	20%	5 000 €
DEPARTEMENT 11	25 000 €	10 %	2 500 €
AUTOFINANCEMENT	25 000 €	20%	5 000 €
TOTAL			25 000 € HT

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le 20/03/2025
ID : 011-251101549-20250311-CS_DELIB19_2025-DE

Le Comité Syndical ouï l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité des voix :

APPROUVE le plan de financement de la demande de subvention pour le dossier « SDAL extension au bassin versant TRAPEL, ORBIEL, CLAMOUX – 2025 »

AUTORISE le Président à demander les subventions auprès des partenaires identifiés.

AUTORISE le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme

Eric MÉNASSI
Président du SMMAR

Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr